

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
INTERREGION EST

Intitulé du concours
ou de l'examen :

Technicien

CONCOURS

(1)

Interne

(1)

Externe

(1)

EXAMEN

(1)

Troisième concours

(1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le

14 avril 2022

à

La Doueuvre - Lis - Nancy

Epreuve de

Rapport

Spécialité et/ou option :
(le cas échéant uniquement)

prévention et gestion des risques
Hygiène et restauration

Numéro d'anonymat

Cadre réservé à
l'administration



9524665666

Humecter, rabattre et coller la partie gommée.
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

Commune de Techniville
service prévention des risques

le 14 avril 2022

cf l'attention de monsieur le directeur
du service prévention des risques.

Objet : Rapport technique sur les perturbateurs
endocriniens.

Références : - charte d'engagement "villes et territoires"
sans perturbateurs endocriniens

- 2^e stratégie nationale sur les perturbateurs
endocriniens.

La lutte contre les perturbateurs endocriniens
est un sujet majeur de notre société et des plus
sensibles - car il touche, entre autre, les plus

jeunes d'entre nous. L'Organisation Mondiale de la Santé et le programme des Nations Unies pour l'environnement considèrent les perturbateurs endocriniens comme "une menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution. L'Union Européenne considère ce problème comme l'un des défis objectifs prioritaires à atteindre. A l'échelle territoriale, nombre de collectivités ont pris cette lutte très au sérieux. Mais nos connaissances actuelles sur ce sujet suffisent-elles à juger de l'étendue des dégâts causés par les perturbateurs endocriniens ?

Dans un premier temps, je vous exposerai "La stratégie nationale face aux perturbateurs endocriniens" (I), puis dans un second temps "Les moyens mis en œuvre pour lutter contre les perturbateurs endocriniens" (II).

I. La stratégie nationale face aux perturbateurs endocriniens

I.A. des différents perturbateurs endocriniens, leurs sources d'exposition et les risques.

Les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle qui dérèglent le fonctionnement hormonal des organismes vivants. Ces Effets sur l'environnement et sur la santé humaine sont néfastes. Ils peuvent provoquer des troubles de la reproduction, du développement sexuel et également neurologique. Ils sont les responsables de l'apparition de certains cancers ou de certaines maladies métaboliques comme le diabète.

Ces effets peuvent se manifester sur plusieurs générations; par exemple, un salarié exposé peut transmettre une pathologie liée à son exposition aux perturbateurs endocriniens.

Les sources d'exposition sont diverses. Elles peuvent être liées, aux matières premières (plastifiants, monomères...), aux substances entrant dans la composition de produits finis (peinture, colle, vernis...) ou aux déchets émis par différents procédés industriels.

L'exposition peut se faire par différentes voies: par inhalation de fumée ou de vapeur, par ingestion ou par voie cutanée.

I.B. la chéate d'engagement: villes et territoires sans perturbateurs endocriniens et la 2^e stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens

La France est précurseur en matière de lutte contre les perturbateurs endocriniens; elle a depuis 2014 lancé sa première stratégie de lutte contre ce fléau. Puis en 2019, la 2^e

stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens. Elle a pour but et pour logique la prévention des risques, la réduction de la pollution à la source afin de protéger la biodiversité, la santé des écosystèmes et de la santé humaine.

Toujours dans ce même esprit, plus de 200 collectivités territoriales ont signé la Charte d'engagement "villes et territoires sans perturbateurs endocriniens". Les signataires dressent un plan d'action pour protéger la population et les écosystèmes de l'exposition aux perturbateurs endocriniens. Ils s'engagent, entre autre, sur la restriction puis l'élimination des produits phytosanitaires et biocides; de réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation, de favoriser l'information, de mettre en place des critères d'écoconditionnalité (plus de perturbateurs endocriniens dans les achats publics) et d'informer les citoyens sur les avancements des engagements.

II. des moyens mis en œuvre pour lutter contre les perturbateurs endocriniens

II.A. Les collectivités territoriales, des acteurs engagés face aux perturbateurs endocriniens

Les collectivités territoriales ont pris à bras le corps les problèmes liés aux perturbateurs endocriniens, notamment au sein de la restauration collective. D'ailleurs, la loi EGALIM interdit au plus tard au 1^{er} janvier 2025, l'utilisation des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service dans les restaurations collectives des établissements scolaires. Mais certains procèdent

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
INTERREGION EST

Intitulé du concours
ou de l'examen :

Technicien

CONCOURS

 (1)

Interne

 (1)

Externe

 (1)

EXAMEN

 (1)

Troisième concours

 (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le

14 avril 2022

à Vandœuvre-lès-Nancy

Epreuve de

Rapport

Spécialité et/ou option :
(le cas échéant uniquement)

prévention et gestion des risques,
Hygiène, restauration

Numéro d'anonymat

Cadre réservé à
l'administration



9524665666

Humecter, rabattre et coller la partie gommée.
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

de cuisson ou de réchauffe au sein des cuisines centrales sont difficilement remplaçables; mais des expérimentations sont effectuées sur les cuisson sous vide basse température par exemple en utilisant des bacs inox.

La ville de Limoges a elle aussi consenti un engagement profond sur la petite enfance. en 2018, elle s'est engagée à remplacer toute la vaisselle en plastique et également les plateaux de self de ses cantines scolaires. Leur confection a été confiée au lycée des métiers d'arts avec comme cahier des charges une fabrication 100% porcelaine (matériaux inertes). Un bel exemple d'action positive en faveur de cette lutte.

IB. des différents leviers d'action pour
lutter contre les perturbateurs endocriniens

Les perturbateurs endocriniens sont présents partout en particulier dans les produits phyto-sanitaires ou dans les plastiques. A partir de ce

constat, 200 collectivités territoriales ^{se sont} engagées dans la charte du Réseau environnement et santé pour notamment protéger les citoyens pendant la grossesse et la petite enfance. Le but est de diminuer l'exposition à ces composés en remplaçant systématiquement les produits phytosanitaires et les contenants plastiques, et surtout d'éliminer les perturbateurs endocriniens de la commande publique.

La ville de Paris a, par exemple, interdit le Bisphénol A des biberons de ses crèches dès 2010, elle vise une réparation collective à 50% bio et a pour objectif l'interdiction pour 2025 de tous les contenants plastiques.

Ces exemples montrent que la prise de conscience est collective. Les problèmes liés à la petite enfance sont des enjeux majeurs pour les collectivités territoriales.

La ville de Strasbourg a également signé cette charte avec comme application une information et une formation (sous forme d'atelier nutrition) des femmes enceintes sur les risques liés aux perturbateurs endocriniens.

Les risques liés aux perturbateurs endocriniens sont un véritable ^{problème} pour notre société qui est basée sur la surconsommation et sur le "Tout Plastique" les collectivités et l'état ont pris la mesure de ce problème sociétal. Un des enjeux majeurs concerne l'alimentation dans les restaurants scolaires. Ne devrait-on pas aller plus loin que ce que préconise la loi Egalim en interdisant totalement les achats publics alimentaires qui garantirai une alimentation plus saine, plus qualitative, plus écologique et surtout avec moins de perturbateurs endocriniens.

Blank lined page for writing.